

UNE DEMARCHE D'ECONOMIE CIRCULAIRE POUR PRESERVER LES RESSOURCES



Des enseignements pour
les organisateurs d'événements sportifs

RAPPORT FINAL

Juin 2025



ILS L'ONT FAIT

Une démarche d'économie circulaire pour préserver les ressources

Un objectif : moins de ressources consommées et moins de déchets à traiter

La réduction de l'empreinte matière est un levier clé pour diminuer l'impact environnemental des grands événements sportifs internationaux (GESI). La production et l'acheminement des matériaux nécessaires à ces événements engendrent des émissions de gaz à effet de serre, une consommation importante de ressources naturelles, ainsi que des déchets souvent difficilement valorisables.

Par définition, **l'empreinte matière correspond à l'ensemble des matières premières, biens et consommables mobilisés** pour la réalisation d'un événement, soit la masse totale de ces ressources. En 2019, le Comité international olympique (CIO) a publié le guide « Resource Management - Goods and Materials », destiné aux futurs Comités d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), qui met l'accent sur l'importance de planifier et réguler l'utilisation des matériaux dès les phases de préparation.

Dans cette lignée, Paris 2024 a placé l'économie circulaire au cœur de sa stratégie dès la phase de conception et l'ensemble des directions opérationnelles sont impliquées de manière transversale. Cette démarche vise à **réduire la consommation de ressources** et la **production de déchets** liés à l'évènement.

De bonnes pratiques à chaque étape organisationnelle des jeux

Un premier exercice : l'empreinte matière

Dès 2021, Paris 2024 a réalisé **une première estimation** des ressources nécessaires pour les Jeux (produits, matériaux, matières premières, biens et consommables), en détaillant les besoins par site et par activité. Ce travail s'est initialement appuyé sur des hypothèses et projections fournies par les différents services du comité d'organisation. Les données ont ensuite évolué au fil du temps, jusqu'à la tenue des Jeux, mais elles ont permis de poser un diagnostic et de définir un plan d'actions adapté. Paris 2024 a également pu s'inspirer des données issues de la documentation liée aux précédentes éditions des Jeux et des retours de ses propres équipes. Cette première étude, réalisée trois ans avant l'événement, offrait un aperçu global de l'empreinte matière, identifiait les priorités et orientait les efforts vers la réduction et le contrôle des déchets résiduels. Cette étude a constitué un tournant en mettant en lumière le défi colossal que représentait la gestion des ressources en aval des Jeux.

○ La définition du périmètre

Pour élaborer une stratégie d'économie circulaire, la première question à se poser concerne le périmètre à couvrir : quels sites de l'évènement sont-ils compris dans notre étude ? Cela permet d'organiser et de hiérarchiser un ensemble de catégories constituant l'empreinte matière.

Pour les Jeux de 2024, le périmètre considéré comportait notamment : le relais de la flamme olympique, les sites de compétition et d'entraînement, les sites permanents et temporaires, les villages olympiques

L'économie circulaire

et paralympiques, le village des médias, les boutiques officielles, les zones de cérémonie et le Parc des Champions.

○ La quantification des ressources nécessaires

Cela a permis de déterminer près d'une vingtaine de catégories d'empreinte matière comme : les sites et infrastructures, la technologie, le mobilier, l'énergie, les boissons et la restauration, etc. L'ensemble de ces données ont été compilées au sein d'un tableur et classées selon le type et les quantités de ressources ainsi que la direction en charge de la ressource.

○ L'identification des pistes de seconde et fin de vie

Pour chaque ressource identifiée, plusieurs options de valorisation ou de traitement ont été envisagées : la location, la vente, la dotation, le don, le recyclage ou l'élimination. Toutes les données relatives à ces ressources ont été centralisées dans un tableur Excel structuré en deux sections.

1. **Identification des ressources**, incluant la nature et le volume de chaque bien ;
2. **Projection de la gestion post-Jeux**, détaillant le traitement ou la valorisation prévue pour chaque ressource.

○ La projection de différents scénarios

Trois scénarios de gestion des ressources ont été envisagés pour organiser la seconde vie des matériaux utilisés :

1. **Scénario "Business as usual"** : reproduction des pratiques habituelles observées lors des précédentes éditions des Jeux ou au sein des filières françaises. Aucune planification spécifique n'est réalisée en amont pour la gestion des ressources, qui reste peu ou pas pilotée.
2. **Scénario "Tendancier"** : conformité aux évolutions réglementaires en vigueur. La stratégie responsable des achats est appliquée aux ressources, avec des solutions de fin de vie identifiées dès la conception. Une gouvernance est mise en place pour suivre et encadrer les flux de ressources.
3. **Scénario "Accélération"** : adoption d'une démarche proactive en réduisant dès l'amont les besoins en ressources et les potentielles sources de déchets. Cette approche implique un travail collaboratif avec les partenaires marketing et territoriaux pour renforcer la transition écologique.

À chaque scénario correspond un volume de déchets résiduels, permettant d'anticiper le dimensionnement des activités de gestion des déchets.

Face à son ambition en matière d'économie circulaire, Paris 2024 a écarté les deux premiers scénarios pour se concentrer sur le troisième afin de s'aligner avec ses objectifs de durabilité très ambitieux.

○ La conclusion de l'étude d'empreinte matière

Le diagnostic issu de l'empreinte matière a conduit à l'élaboration d'un plan d'action assorti d'objectifs, formalisé dans le **Plan de Management des Ressources**, première feuille de route de Paris 2024 en matière d'économie circulaire. En 2021, ce plan a été complété par la Stratégie Économie Circulaire, qui définit les orientations stratégiques et les leviers opérationnels pour chaque secteur. Fruit d'une concertation avec les parties prenantes, cette stratégie a été validée par le Conseil d'Administration. Les conclusions à tirer de ces feuilles de routes étaient claires ; il s'agissait de **faire mieux avec moins en laissant notamment un héritage**.

La mise en œuvre de la Stratégie Economie Circulaire :

- Faire avec moins : la sobriété comme pilier de la stratégie

L'économie circulaire

Au cœur de l'économie circulaire, la sobriété repose sur la remise en question de l'usage excessif des ressources. Cette approche permet de dépasser les mesures superficielles et de développer des pratiques durables et innovantes. Paris 2024 a ainsi priorisé la réduction des ressources mobilisées avant d'en garantir la circularité.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre : conception d'espaces compacts, mutualisation des infrastructures (notamment entre épreuves olympiques et paralympiques) et choix d'équipements économes en énergie. L'événement a également misé sur l'optimisation des ressources disponibles grâce à un inventaire préalable, réduisant les commandes au strict nécessaire.

L'accent a été mis sur l'usage temporaire (location, mise à disposition, reprise) plutôt que sur l'achat, avec des solutions flexibles adaptées aux aléas événementiels. Le recours au sur-mesure a été limité au profit d'éléments standardisés, facilement réutilisables. Selon Paris 2024, ces actions ont permis de **réduire de près de 25 %** le mobilier requis, soit de 800 000 à 600 000 articles.

○ Faire mieux

Paris 2024 a tiré parti de la diversité de ses fournisseurs pour promouvoir des produits de meilleure conception et des pratiques de production innovantes. Cette démarche s'est appuyée sur plusieurs axes :

- **Sélection responsable** : Paris 2024 a lancé 1500 lots intégrant systématiquement des critères d'écoconception pour réduire l'impact environnemental et améliorer la recyclabilité. Cette stratégie a notamment permis de rénover la piste d'athlétisme du Stade de France avec des matériaux durables.
- **Appui aux secteurs prioritaires** : des guides et programmes spécifiques ont été proposés pour accompagner les secteurs clés (infrastructures temporaires, emballages, signalétique, produits sous licence) dans l'adoption de pratiques durables.
- **Intégration du cycle de seconde vie dans les cahiers des charges** :
 - Economie de la fonctionnalité : les cahiers des charges se concentraient sur l'usage final plutôt que sur un produit défini, offrant aux prestataires la possibilité de proposer des solutions innovantes.
 - Stratégie responsable des achats : l'économie circulaire était l'un des cinq piliers de la stratégie responsable des achats de Paris 2024. Les propositions intégrant des solutions de seconde vie étaient valorisées, incitant les candidats à améliorer la durabilité de leurs offres. Résultat, 87% des équipements ont été déployés par les fournisseurs avec une solution de reprise et de seconde vie.
 - Clause de seconde vie : l'intégration d'une clause de seconde vie explicite dans les cahiers des charges permet d'anticiper en amont l'avenir de la matière mobilisée. Cela permet également d'attribuer officiellement la responsabilité au prestataire, et de mieux l'accompagner dans la recherche de solutions.



Zoom sur l'engagement de Fnac Darty

Paris 2024 a collaboré avec plusieurs partenaires pour assurer une seconde vie aux équipements utilisés pendant les Jeux. Fnac Darty, Supporter Officiel des Jeux, a **anticipé la seconde vie des 250 000 produits électroménagers** fournis au Village des Athlètes et sur les sites de compétition. La priorité a été donnée à la revente puis au don à des associations pour maximiser le réemploi. Enfin, les équipements restants ont été recyclés, évitant leur mise en décharge.

- Une volonté de laisser en héritage

L'économie circulaire mise en place par Paris 2024 vise à laisser un **héritage durable et positif**. Cet héritage repose sur plusieurs piliers : la transmission de bonnes pratiques, le renforcement des infrastructures locales, le soutien au mouvement sportif et le développement de l'économie sociale et solidaire. Paris 2024 avait prévu de capitaliser sur les solutions mises en œuvre en partageant son savoir-faire avec les futurs organisateurs d'événements sportifs ou culturels. **Résultat : 90 % des ressources matérielles ont bénéficié d'une seconde vie, et 100 % des équipements numériques ont été réemployés.** Les initiatives suivantes illustrent les actions mises en place pour assurer la seconde vie des ressources :

- La plateforme seconde vie Paris 2024

Pour aider les prestataires et autres acteurs impliqués dans l'organisation des Jeux à trouver des solutions de seconde vie pour les équipements utilisés, Paris 2024 a créé la plateforme temporaire "Seconde Vie". Dédiée aux professionnels de l'événementiel, elle mettait directement en relation acheteurs et repreneurs.

- Don à des associations :

Une des solutions privilégiées par Paris 2024 fut le don à des associations, permettant de soutenir à la fois des causes sociales et le développement sportif. Cette démarche s'est inscrite dans une logique d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire, prouvant que la circularité des biens peut générer un impact à la fois environnemental et social. Les associations de solidarité nationales majeures, telles que La Croix Rouge Française, Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, Emmaüs et Les Restos du Cœur, ont reçu divers articles pour répondre aux besoins des populations les plus démunies.

En parallèle, les dons ont également bénéficié au mouvement sportif. Les équipements sportifs utilisés lors des Jeux, tels que des ballons, filets ou sols sportifs, ont été redistribués à des fédérations sportives nationales et locales. Par exemple, la Fédération Française de Volleyball et la Fédération Française de Taekwondo ont pu réutiliser ces ressources au profit de leurs clubs et pôles sportifs. Ces dons ont permis de renforcer les infrastructures locales tout en facilitant l'accès au sport, notamment pour les jeunes et les communautés locales. Cette double approche, sociale et sportive, illustre parfaitement l'engagement de Paris 2024 à laisser un héritage inclusif et durable, tout en maximisant l'impact positif de ses initiatives d'économie circulaire.

- Braderies :

Pour gérer la seconde vie des articles restants après les Jeux, Paris 2024 a organisé des braderies ouvertes au grand public à travers toute la France. Ces événements ont permis aux particuliers d'acquérir des objets ayant servi pendant les Jeux, dans une démarche alliant durabilité et accessibilité. Les braderies proposaient des articles variés, comme des textiles utilisés pendant les Jeux (uniformes des volontaires, drapeaux) et d'autres objets commémoratifs. Ces initiatives ont favorisé la réutilisation des ressources tout en générant des bénéfices économiques, prouvant que l'économie circulaire peut également avoir un impact financier positif.



Zoom sur la réutilisation des matériaux des infrastructures

Des entreprises spécialisées dans le réemploi des ressources événementielles jouent un rôle essentiel dans l'économie circulaire, en facilitant la revente, la réutilisation et, dans une moindre mesure, le recyclage des matériaux. Parmi ces acteurs, MUTO, soutenue par l'ADEME, se distingue par son modèle : les ressources récupérées sont systématiquement redistribuées à des associations et à des porteurs de projets engagés. Cette méthode garantit une seconde vie aux matériaux, offrant une solution plus durable que le recyclage, et bien plus respectueuse de l'environnement que l'incinération ou l'enfouissement.

L'économie circulaire

Paris 2024 a collaboré avec MUTO lors de la phase de démontage pour optimiser le taux de ressources réemployées.

o La gestion et la valorisation des déchets

Paris 2024 s'était fixé l'objectif ambitieux de valoriser ou éviter **80 %** des déchets résiduels produits. Ces derniers devant être traités par différents processus dans l'ordre de priorité suivant : recyclage, méthanisation (compostage), et, en dernier recours, incinération ou enfouissement.

Pratiques mises en œuvre : en partenariat avec Citeo, un [guide d'éco-conception des emballages](#) a été élaboré afin de prévenir la production de déchets et promouvoir les bonnes pratiques. Les consignes de tri mises en place sur les sites olympiques étaient alignées avec les pratiques nationales, ce qui a permis d'optimiser la recyclabilité. Une signalétique commune et des dispositifs de tri harmonisés ont été installés sur tous les sites.

Anticipation et suivi : dès les appels d'offres, Paris 2024 a imposé des obligations de reporting quotidien aux prestataires afin de suivre les volumes de déchets produits et valorisés. Des scénarios prévisionnels ont été développés pour anticiper les volumes de déchets résiduels en fonction des différentes opérations organisées.

Collaboration et sensibilisation : des programmes de formation et de sensibilisation ont été proposés aux volontaires, prestataires et membres du staff afin d'assurer le respect des consignes de tri. Une campagne de sensibilisation destinée au grand public, avec des messages tels que « One, two, tri ! », a été déployée sur les sites pour encourager les bonnes pratiques environnementales. Paris 2024 a ainsi voulu encourager au changement de manière pédagogique, ludique et positive, avec les Phryges comme ambassadrices. D'autre part, le dispositif d'animation et de sensibilisation « Entrez dans l'aRRRène », créé par l'éco-organisme Ecologic et Paris 2024, a mis en avant les bonnes pratiques pour allonger la durée de vie de son matériel sportif et lui offrir une seconde vie. Grâce à une présence sur 49 sites de célébration, notamment lors des relais de la flamme olympique et paralympique, près de 60 000 personnes ont été sensibilisées par les équipes d'Ecologic.

Résultats : selon le rapport de Paris 2024, ces actions ont permis d'atteindre un taux de valorisation des déchets de **78,6 %**, avec **3 750 tonnes de déchets collectées durant la phase opérationnelle**. Les volumes de déchets produits ont été réduits de 60 % par rapport aux Jeux de Londres 2012.

Pour aller plus loin

Développer l'idée de la plateforme Seconde vie Paris 2024 :

Pour faciliter la circularité des items, Paris 2024 a créé une plateforme de seconde vie à destination des professionnels. La création d'une plateforme commune à l'ensemble des acteurs de l'événementiel pourrait renforcer cette démarche en permettant un échange élargi de ressources. Une ouverture au public, dans le même esprit que les braderies organisées après les Jeux, pourrait également être envisagée pour élargir les opportunités de réutilisation. Elle pourrait être pérennisée ou répliquée par des prestataires spécialisés tels que My Troc, CircularPlace, Factoryz, E-reemploi, Umain ou Corecyclage.

Ressources complémentaires :

- [Centre de ressources Économie Circulaire](#) (ADEME) : Pensé pour les entreprises et les collectivités, ce centre de ressources permet d'accéder facilement à toute l'expertise de l'ADEME sur l'économie circulaire (définitions, repères sur la réglementation, outils et des retours d'expérience...)
- [Cahiers d'impact](#) (Les Canaux) : Documents recensant les solutions d'innovation sociale et environnementale identifiées avant les Jeux par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Exemple : Un cahier est dédié à la [gestion des déchets](#).

- [Annuaire Ecotech](#) (PEXE): Annuaire d'éco-entreprises possédant diverses compétences en environnement et/ou énergie. Des annuaires spéciaux pour les organisateurs d'événements, ont été réalisés en partenariat avec Paris 2024 et le Ministère chargé des sports. Ils sont regroupés selon trois thématiques : infrastructures pérennes et temporaires, économie circulaire dans la restauration et communication responsable.
- Service de réemploi événementiel - [Muto](#) : Acteur facilitant la mise en relation entre organisateurs et structures capables de réemployer des matériaux événementiels (associations, ressourceries, ESS...). Utile pour organiser la seconde vie des équipements.

Bibliographie :

Paris 2024 :

- [Stratégie économie circulaire](#) : document présentant les orientations stratégiques et les leviers opérationnels pour chaque secteur
- [Stratégie responsable des achats](#) : Document de cadrage fixant les ambitions, les exigences et les objectifs environnementaux en matière d'achats.
- [Rapport héritage post-jeux décembre 2024](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.

Rédigé avec le concours de :

- Caroline Louis - ancienne manager économie circulaire, Paris 2024
- Gaëtan Coureul - Responsable de projet RSE, ASO
- Thomas Cariou - Directeur RSE, ASO